

La gestion de la disponibilité d'office pour raison de santé (DORS)

Mise à jour au visa des décrets du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif à certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat et du Décret n° 2024-1222 du 27 décembre 2024 relatif aux conditions d'octroi et de renouvellement de la disponibilité pour raisons de santé des fonctionnaires civils de l'Etat

mise à jour
septembre 2026

durée :
0,5 jour/3 heures

TARIF
420 €/stagiaire

Réf : MAR-D-21

Profil des apprenants

Agents des services
RH/personnel, gestion des
carrières
Agents des services de la
paie

Prérequis

Pas de prérequis
Débutant ou peu
d'expérience
Formation accessible à tous,
adaptable en fonction du
profil

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences
opérationnelles par la
pratique et
l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas
pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des
compétences sera réalisée
tout au long de la formation
par le participant lui-même

Suivi des présences et
remise d'une attestation
individuelle de formation

Les + de la formation

Une explication concrète du
statut particulier de la DORS
Une formation complète et
pratique pour les
gestionnaires RH
Une mise à jour en temps
réel

Objectifs pédagogiques

- Connaître les cas de placement en disponibilité d'office pour raison de santé et ceux liés à la disponibilité à titre conservatoire
- Maîtriser les éléments de rémunération liés à la DORS (prestations en espèces et allocation d'invalidité temporaire (AIT)).
- Savoir appliquer la procédure relative à la disponibilité à titre conservatoire.

Programme de la formation

Connaître les cas de placement en disponibilité d'office pour raison de santé et ceux liés à la disponibilité à titre conservatoire

- Les conditions de placement en disponibilité d'office pour raison de santé
- Durée et renouvellement
- La procédure devant la CPAM et le conseil médical : l'impact de la réforme des instances médicales
- La décision d'attribution de l'employeur
- Le régime de protection sociale du régime spécial des fonctionnaires

Maîtriser les éléments de rémunération liés à la DORS (prestations en espèces et allocation d'invalidité temporaire (AIT))

- Les règles applicables aux prestations en espèces
- Les règles applicables à l'allocation d'invalidité temporaire
- Les issues possibles de la DORS (réintégration, redassement, retraite pour invalidité)

Savoir appliquer la procédure relative à la disponibilité à titre conservatoire

- Les conditions de placement en disponibilité à titre conservatoire
- Le maintien du traitement (indemnisation)
- La réglementation et la jurisprudence sur le caractère créateur de droits
- Le cas particulier de la disponibilité d'office à titre provisoire dans l'attente d'un poste de reclassement



Cas pratiques :

Calcul de la rémunération en disponibilité d'office pour raison de santé
le cas particulier de la disponibilité à titre conservatoire